Vie municipale

La Mairie est une collectivité territoriale administrée par un conseil municipal élu pour une durée de 6 ans.

Mme Martine LEJEUNE est le Maire de Malville. Elle est entourée de 5 adjoints, 6 conseillers délégués et 11 conseillers.

Vos élus

Services municipaux

Conseils municipaux

Conseil Municipal des Jeunes Malvillois

Elections

Les Comités Consultatifs

Ils ont pour but d’intervenir en faveur de l’intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Avis d'information / Arrêtés

https://www.malville.fr/ma-commune/vie-municipale/vie-municipale-3295.html

Communication

> CHAÎNE YOUTUBE

https://www.malville.fr/ma-commune/vie-municipale/vie-municipale-3295.html

Communauté de communes

La mission d'une Mairie est de satisfaire aux besoins de la population locale. Elle intervient en matière d'état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles et sportives, santé et aide sociale…

Certaines compétences ont été transférées à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon :

Aménagement de l'espace :

- Urbanisme - ADS
- Habitat
- Mobilités - déplacements
- Développement économique
- Tourisme

Service à la population :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Lecture publique
- Équipement sportif d'intérêt communautaire
- Solidarité

- Emploi-insertion
- Piscine

Environnement :

- Déchets
- Assainissement
- Eaux et milieux aquatiques

Les fonctions supports :

- Finances - commandes publiques
- SIG
- Patrimoine bâti

Autres rubriques à voir

Ma commune

Mes démarches

Mes loisirs